

LE PARC NATIONAL MONTANHAS DE TUMUCUMAQUE (BRÉSIL)

UN LABORATOIRE POUR LA GESTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE D'UNE COOPÉRATION RÉGIONALE EN AMAZONIE ?

Marta de AZEVEDO IRVING*

RÉFLEXIONS SUR LE SUJET : COMMENT JUSTIFIER LES OBJECTIFS ?

La gestion de la biodiversité à l'époque actuelle représente une question stratégique sur les plans locaux et globaux. Selon Albagli (1998), « la récente motivation et l'intérêt croissant pour le sujet résultent, grâce aux avancées scientifiques, des possibilités de manipulations génétiques, ce qui élargit considérablement les utilisations et applications potentielles de la biodiversité et attire l'attention d'importants secteurs économiques et industriels qui voient en elle un capital naturel de réalisation future... la thématique de la biodiversité cesse d'appartenir aux sphères scientifique et environnementale au sens strict et commence à être placée au centre de disputes géopolitiques serrées, concernant particulièrement l'accès aux ressources génétiques et l'accès à la technologie, comme voies d'accès aux informations stratégiques associées à la biodiversité » (p. 59-60).

Ainsi, les parcs nationaux de frontière en Amazonie brésilienne constituent, *per se*, un sujet stratégique au niveau de la recherche et des politiques publiques. Ils impliquent une discussion interdisciplinaire complexe, liée à la gestion de la biodiversité sur les plans locaux et globaux, à la souveraineté et à la géopolitique, aux

* Professeur à l'Université Fédérale de Rio de Janeiro. Le présent travail a eu le support de la CAPES et, pour la recherche sur le terrain, du DAP/MMA. Il constitue le point de départ d'un projet de recherche, en cours, développé entre le Projet Interdisciplinaire des Espaces Protégés et Intégration Sociale du Programme EICOS/IP/UFRJ, le département d'Écologie et de Gestion de la Biodiversité du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN), et le Centre de Recherche sur le Brésil Contemporain (CRBC) de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS).

Nos remerciements à Françoise Briot et Jean-Pierre Briot pour la révision en français de cet article.

dimensions culturelle et anthropologique, aux mécanismes de gouvernance et à la logique du développement régional durable.

La compréhension de la dynamique de la gestion de la biodiversité dans ces espaces protégés, représente, de nos jours, une des principales équations à résoudre par le gouvernement brésilien. Ceci au moment où il s'engage dans la construction du Plan National des Espaces Protégés, encore en phase de discussion et de maturation institutionnelle, dont la conclusion était prévue pour mars 2005 (MMA, 2004a).

Malgré l'importance de ce sujet de recherche, les efforts réalisés pour comprendre, de façon intégrée, la logique et les défis impliqués dans les processus de gestion de la biodiversité dans les espaces protégés, sont encore faibles. En particulier si l'on considère l'ampleur des questions et des conflits soulevés par les dynamiques du développement régional, qui résultent d'un processus historique, certes ancré dans un territoire continu mais réglementé à partir de bases culturelles, juridiques, institutionnelles et politiques distinctes.

Cette réflexion révèle encore de nouveaux aspects éthiques dans le cas du Parc National Montanhas de Tumucumaque (PNMT), situé dans l'état d'Amapá (et du Pará), à la frontière de la Guyane française et du Surinam. De fait, le PNMT, avec le Parc National du Cabo Orange, sont les seuls parcs nationaux brésiliens ayant une frontière commune avec l'Union européenne. Ainsi, sur le plan régional, il est un exemple représentatif et simultané de deux logiques de développement.

Cette discussion implique non seulement d'aborder d'une manière classique la gestion des parcs nationaux dans un univers circonscrit aux limites territoriales et aux représentations symboliques propres à une culture nationale, mais aussi de prendre en compte la perspective régionale, dans un contexte dynamique et « bouillonnant », fait d'hétérogénéité culturelle, de dissonances juridiques et institutionnelles, de priorités politiques inégales et de configurations de développement distinctes.

Cette affirmation jette un nouveau regard sur le cas amazonien, où les espaces de frontière sont fortement associés au débat sur la souveraineté et l'intégrité territoriale, à la violence et à l'illégalité, à l'exploitation illimitée et inconséquente des ressources naturelles, à l'absence quasiment totale de l'État et à une grande diversité ethnique et culturelle. Cette dernière est souvent difficile à interpréter pour le regard

urbain contemporain, éloigné de la réalité de la forêt et des peuples qui y habitent dans une relation historique et ancestrale avec les ressources naturelles. Dans ce contexte mutant de frontière, dans ce territoire « en état de transe », les parcs nationaux représentent, *per se*, des situations de conflit, d'exclusion, de négation de dialogues ancestraux avec le territoire et les ressources, interprétés de nos jours comme relevant d'un passé éloigné et obsolète, distant des nécessités frénétiques d'une société avide de consommation et d'exotisme.

Ainsi, le présent travail, de caractère exploratoire et préliminaire, est une invitation à la réflexion et son but est de contribuer à la compréhension des défis impliqués dans la gestion de la biodiversité du Parc National Montanhas de Tumucumaque, du point de vue régional, en envisageant les perspectives actuelles et futures de la coopération Brésil-France. De plus, le travail vise à enrichir la discussion, en contribuant à l'amélioration de la Politique des Espaces Protégés du Brésil, en ce qui concerne les parcs nationaux de frontière.

Le travail a été conduit entre avril 2004 et mai 2005, simultanément au Brésil et en France, d'après des recherches documentaires et bibliographiques ; des entrevues avec des interlocuteurs sélectionnés (chercheurs, administrateurs d'espaces protégés et hommes politiques des deux pays, impliqués dans la thématique des espaces protégés, de la gestion de la biodiversité et du développement durable) ; des questionnaires envoyés aux directeurs de parcs ; et, enfin, des recherches sur le terrain. Une suite est prévue dans le cadre du Programme Interdisciplinaire sur les Espaces Protégés et l'Intégration Sociale du Programme Eicos/IP/UIFRJ et des projets de coopération Brésil-France pour la gestion de la biodiversité, en phase de finalisation entre l'Université Fédérale de Rio de Janeiro, le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, le Centre sur le Brésil Contemporain (CRBC/EHESS) et la direction des Espaces Protégés du ministère de l'Environnement du Brésil.

DES ESPACES PROTÉGÉS DE FRONTIÈRE À LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Un sujet central dans cette réflexion concerne le concept de frontière et les terminologies, parfois controversées, utilisées pour caractériser les espaces protégés dans ces secteurs. Même si cette question ne constitue pas l'objet du présent travail, la discordance terminologique semble évidente quand les secteurs protégés situés en

régions de frontière sont présentés indistinctement dans les publications académiques ou les accords politiques, comme des secteurs frontaliers ou transfrontaliers. Cette difficulté semble représenter, d'une part, des inconsistances lors de l'interprétation conceptuelle de la signification du mot « frontière » et, d'autre part, des problèmes de traduction directe de textes de référence, publiés en langues étrangères. En vérité, une consultation du dictionnaire portugais (Ferreira, 1975) repère la définition de *fronteira* comme « l'extrémité d'un pays ou région qui en rencontre une autre » et de *limite* en tant que « la ligne de démarcation, réelle ou imaginaire qui sépare deux terrains ou deux territoires contigus »¹. Néanmoins, selon Silva (1986) « le concept de frontière n'est pas le même que celui de limite. La frontière possède une relation spécifique avec la limite. Bien que la limite soit la donnée réelle, elle est perçue à travers la frontière... la limite est un lieu, la frontière un ensemble de relations ».

De ce fait, la frontière peut être également perçue dans une perspective dynamique, qui dépasse la notion de barrière politique surimposée à un territoire continu. Néanmoins, quand la thématique de l'intégrité du territoire est prise en compte, la « dynamique de frontière », même si elle est réelle, ne remet pas en question la perception de la frontière selon la logique géopolitique de souveraineté, c'est-à-dire en tant que limite.

Sur le plan politique-institutionnel, la Constitution brésilienne de 1988 (Brasil, 1988), Article 20, établit que « la bande de 150 km de largeur, le long des frontières terrestres, désignée comme bande de frontière, est considérée comme fondamentale pour la défense du territoire national, et son occupation et son utilisation seront réglementées par la loi ». Cela signifie que les parcs nationaux placés dans la bande de frontière constituent des espaces protégés de frontière et non des secteurs transfrontaliers, comme cela est affirmé par quelques auteurs.

En vérité, ce type de problème semble résulter de la traduction et de l'interprétation directe de textes de référence, qui définissent les directives pour les « Transboundary Protected Areas » (TBPAs) ou Espaces Protégés Transfrontaliers

¹ Le dictionnaire français (Hachette, 2003) considère une frontière comme (une) « limite séparant deux États », une limite comme « ce qui sépare un terrain, un territoire d'un autre, contigu », et transfrontalier comme (ce) « qui concerne les relations de deux pays limitrophes ».

(Sandwich *et al.*, 2003). Selon les auteurs, un espace protégé transfrontalier est « un secteur terrestre ou maritime spécifiquement consacré à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, géré par des moyens légaux ou autres ». Dans la plupart des cas, la notion de « transboundary » ou « transfrontalier » implique la coopération internationale et l'articulation entre deux ou plusieurs secteurs protégés constitue une condition préalable pour une TBPA.

Malgré la nouveauté du sujet et la quantité insuffisante de publications, les espaces protégés de frontière constituent des thématiques privilégiées pour la construction de modèles novateurs de coopération internationale ainsi que pour la gestion transfrontalière de la biodiversité. Dans certains cas, ils peuvent constituer une base de départ pour l'implantation d'espaces protégés réellement transfrontaliers, comme les Parcs de la Paix, en Afrique (Sandwich *et al.*, 2003) et les Réserves de Biosphère Transfrontalières (UNESCO, 2004).

Néanmoins, cette expérience n'existe pas au Brésil et son implantation exigerait un examen spécifique du côté des politiques publiques, selon une nouvelle approche géopolitique, afin de faire face au défi de la coopération transfrontalière pour la gestion de la biodiversité. Dans ce contexte, le Parc National Montanhas de Tumucumaque a été identifié par le ministère de l'Environnement comme un « laboratoire » exemplaire, puisqu'il réunit les différents aspects de ce dialogue complexe. C'est un dialogue possible, mais encore en construction.

PARCS NATIONAUX DE FRONTIÈRE EN AMAZONIE BRÉSILIENNE QUEL CONTEXTE ?

Les parcs nationaux de frontière ne diffèrent pas significativement, du point de vue de leur origine et de leur historiographie, des autres espaces protégés d'Utilisation Indirecte (recherche, éducation pour l'environnement, et écotourisme), comme cela a été démontré par Medeiros *et al.* (2004). Sur l'ensemble des 55 parcs nationaux brésiliens, représentant 17.437.631,18 ha, 13 sont situés dans la région Nord du pays et 5 d'entre eux se trouvent en zone frontalière : PN Serra do Divisor, PN Pico da Neblina, PN Monte Roraima, PN Cabo Orange, PN Montanhas de Tumucumaque.

En règle générale, ces parcs sont créés par décret gouvernemental, selon un processus *top down*, sans discussion préalable avec la société. De plus, ils ne disposent pas d'instruments de gestion ou, dans le cas où ces instruments existent, ils sont inadéquats et/ou obsolètes. L'équipe technique responsable est insuffisante ou sans expérience et les moyens pour l'implantation efficace de ces espaces protégés sont, jusqu'à présent, quasiment inexistantes.

Par ailleurs, les parcs nationaux situés dans les secteurs de frontière en Amazonie ont été peu étudiés, les initiatives de recherche en partenariat avec les pays voisins sont dispersées, sans perspective politique intégrée et sans mécanismes systématiques et continus de coopération.

Les instruments juridiques de création, la caractérisation générale, les mécanismes de gestion et les questions liées à la coopération avec les pays voisins sont systématisés dans les tableaux 1 et 2, élaborés à partir des questionnaires envoyés aux directeurs de parcs.

Dans ce contexte, il est évident que le processus participatif et l'inclusion des acteurs sociaux dans la gestion –engagements établis dans le cadre du Système National d'Unités de Conservation/SNUC/loi 9985/2000 (Brasil, 2000a et b)– représentent encore une « abstraction », un objectif à atteindre à moyen ou long terme. En outre, ces « parcs de papier », éloignés des grands centres urbains, constituent des Unités de Conservation d'accès difficile, peu visités par les touristes et sans mécanismes structurés de participation sociale à leur gestion. Ainsi, ils constituent une « matière première encore non utilisée » pour la recherche académique et pour la prise de décision dans le domaine politique.

Tableau 1 : Parcs nationaux de frontière en Amazonie : contexte légal, caractérisation et mécanismes de gestion

Parcs Nationaux	Pico da Neblina	Cabo Orange	Serra do Divisor	Monte Roraima	Montanhas do Tumucumaque
Extension (ha)	2.200.000	619.000	846.633	116.000	3.867.000
Décret/Année de création	83550/76	8491315/80	97.839/89	97.887/89	sans numéro/ 22.08.2002
Municipalités/ États/Pays de Frontière	São Gabriel da Cachoeira (AM)- Frontière avec le Venezuela	Oiapoque et Calçoene (AP) – Frontière avec la Guyane Française	Mâncio Lima, Rodrigues Alves, Cruzeiro do Sul, Porto Walter et Marçal Traumaturogo (AC) – Frontière avec le Pérou	Uiramutã, Pacaraima et Águia Iria (RR) – Frontière avec Venezuela et Guyana	Serra do Navio, Pedra Branca do Arapari, Calçoene, Oiapoque, Laranjal do Jarí (AP) et Almerim (PA) – Frontière avec le Surinam et la Guyane Française
Plan de Gestion	Il n'y a pas de Plan de Gestion	En cours d'élaboration/ Conclusion prévue pour 2006	Le Plan de Gestion a été approuvé en 2002 mais il n'est pas mis à jour, donc il se trouve déphasé par rapport à la réalité du parc et à ses ressources humaines et financières.	Plan de Gestion approuvé en mars 2000. Cependant, un secteur du parc a été mis en question par la FUNAI en raison de la Réserve Indigène Reposa/Serra do Sol – Aménagement du plan prévu pour 2005.	En cours d'élaboration / Conclusion prévue pour 2006
Conseil de Gestion	Il n'y a pas d'information	En cours de création	Conseil Paritaire, créé par un acte administratif (Portaria N° 78, du 5 juillet 2002). Le Conseil a un statut interne depuis 2002. Il est actif et représentatif avec ses 38 conseillers et une réunion ordinaire par semestre.	Conseil à constituer après la révision du Plan de Gestion	En cours de création / Restructuration prévue pour 2006
<i>Source</i> : Réponses au questionnaire envoyé aux directeurs de parcs (2005), à l'exception du PN de Pico da Neblina, qui n'a pas répondu.					

Tableau 2 : Parcs nationaux de frontière en Amazonie : programmes en cours et recommandations pour la coopération transfrontalière

Parcs Nationaux	Programmes en Cours	Questions de Frontière et Recommandations pour la Coopération
Serra do Divisor	Projet ARPA, en phase de mobilisation. Néanmoins, les actions ne sont pas encore effectives.	Il n'existe pas de stratégie d'intégration avec les pays voisins mais le parc subit des impacts significatifs provenant de l'exploitation du bois au Pérou. Des réunions avec l'INRENA ont été réalisées mais n'ont pas été reprises. Le SOS Amazônia essaie d'établir des partenariats pour la coopération Brésil-Pérou. L'implantation de cette coopération est urgente pour favoriser la gestion de la biodiversité en région frontalière, avec la participation de l'Iramarati (la diplomatie brésilienne) et de l'IBAMA.
Cabo Orange	ARPA en phase d'implantation	La pêche et la chasse pratiquées à la frontière constituent un problème, notamment parce que la chasse est une activité légale en Guyane. Il est important de diffuser l'existence du parc en Guyane à l'occasion de foires et d'événements touristiques, de créer un programme de coopération internationale entre le gouvernement d'Amapá et la Guyane française et d'établir une politique compatible entre les deux pays.
Montanhas de Tumucumaque	ARPA en phase d'implantation	Espoir de création d'un Parc National du Sud de la Guyane Française, ce qui signifiera une possibilité de coopération binationale avec la France, mais sans aucune relation avec le Surinam. Au Surinam on observe l'utilisation touristique induite en région frontalière, stimulée par des agences spécialisées. Cette utilisation est observée à un faible degré en Guyane Française, grâce à la présence de la police et de l'accès restreint à Canopi, St Georges et Maripassoula. On enregistre des cas de bio piraterie, d'innombrables pistes d'atterrissage clandestines dont l'origine n'est pas identifiée, et des exploitations minières (garimpos) irrégulières, de contrôle difficile des deux côtés de la frontière.
Monte Roraima	« Protection et Recherche », du Plan de Gestion, perturbé en raison des conflits agraires.	Il n'y a pas de conflits avec les pays voisins, ni de stratégies de coopération. Néanmoins, la seule voie d'accès au Monte Roraima se trouve du côté du Venezuela, ce qui exigera la signature d'accords internationaux pour le développement du tourisme et les visites.
Obs : Le Parc National de Pico da Neblina n'a pas répondu au questionnaire.		

Toutefois, ces parcs ont une importance significative, tant dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique, que du point de vue géopolitique ou de celui du développement du pays. Ils constituent des espaces privilégiés pour la création de nouveaux modèles de gestion de la biodiversité, fondés sur une perspective éthique de collaboration et de construction d'un nouveau dialogue entre des pays distincts, impliquant respect mutuel, inclusion sociale et participation politique.

Parmi les parcs nationaux situés dans les secteurs de frontière en Amazonie brésilienne, le Parc National Montanhas de Tumucumaque apparaît comme un «laboratoire» sans précédent pour la gestion de la biodiversité et pour le développement régional. Ceci dans la mesure où il synthétise, de façon singulière, les contradictions du processus de mondialisation et du dialogue Nord-Sud, dans un espace de frontière que Masteau (1997) identifie comme «l'ultrapériphérie» de l'Union européenne et de l'Amérique latine. Ce parc acquiert une importance encore plus significative au niveau des politiques publiques, puisqu'il constitue l'espace protégé de frontière qui a été sélectionné comme objet de réflexion dans le cadre du Plan National des Espaces Protégés (MMA, 2004) en cours d'élaboration, sous la responsabilité de la direction des Espaces Protégés du ministère de l'Environnement. Encore faut-il ajouter l'importance historique de la région d'insertion du parc, objet de disputes coloniales et post-coloniales, qui mettent en évidence la notion de patrimoine, ainsi que la dimension historique de la construction de l'identité brésilienne en Amazonie.

Le Parc National Montanhas de Tumucumaque intègre aussi le Programme des Espaces Protégés de l'Amazonie (ARPA), une initiative du gouvernement fédéral, coordonnée par le ministère de l'Environnement et l'IBAMA, en partenariat avec des états et villes de l'Amazonie brésilienne et des donations internationales. Le PNMT constitue la pièce la plus importante d'une mosaïque d'Espaces Protégés. Il occupe plus de 50% du territoire de l'état d'Amapá et fait partie d'un Couloir de Biodiversité, en cours d'implantation avec les pays du Plateau des Guyanes.

LE PARC NATIONAL MONTANHAS DE TUMUCUMAQUE
L'IMPORTANCE HISTORIQUE DU TERRITOIRE DANS LE CONTEXTE DE LA DISPUTE

Le Parc National Montanhas de Tumucumaque (PNMT) a été créé par le décret s/n publié le 23 août 2002, avec une superficie de 3.867.000 ha, et constitue le plus grand parc national de forêt tropicale du monde. Il est situé dans les états d'Amapá et du Pará (tableau 3), à la frontière avec la Guyane française et le Surinam (figure 1) : donc, en contact direct avec l'Union européenne en Amazonie.

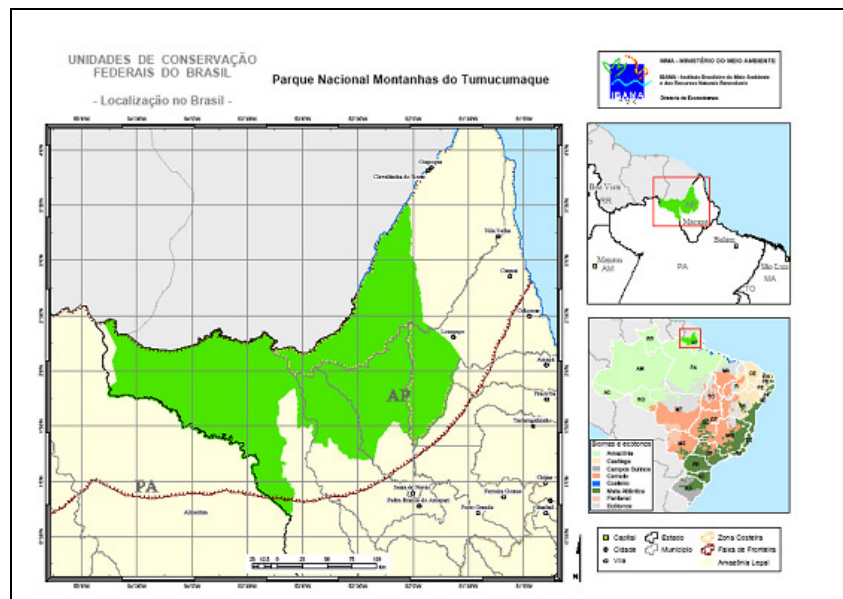
Tableau 3 : Municipalités d'Amapá et du Pará associées au PNMT (surface, population, IDH)

Villes	Surface/Date/IDH	Population/ Densité Démographique
Pedra Branca do Amapari	9495 km ² , Créée en Mai/1992 IDH : 0,625	4009 hab (0,42 hab/km ²)
Oiapoque	22625 km ² , Créée en mai 1945 IDH : 0,737	12886 hab (0,56 hab/km ²)
Serra do Navio	7757 km ² , Créée en mai 1992 IDH : 0,743	3293 hab (0,42 hab/km ²)
Laranjal do Jari	30996 km ² , Créée en décembre 1987 IDH : 0,733	28 515 hab (0,91 hab/km ²)
Calçoene	14296 km ² , Créée en décembre 1956 IDH : 0,688	6730 hab (0,47 hab/km ²)
Almerim*	72.960 km ² , Créée en novembre 1930 IDH : pas d'information	34.230 hab (0,51 hab/km ²)

Sources : www.amapa.net (consultation en février 2005).

(*) Les données sur la ville d'Almerim ont été obtenues sur <http://ibge.com.br>; www.citybrazil.com.br; www.pa.gov.br (consultation le 30 mars 2005).

Figure 1 : Carte du contexte géographique du Parc National Montanhas de Tumucumaque



Source : <http://www.cidadesdobrasil.com.br> (consultation le 30 avril 2005).

Le parcours historique du territoire qui accueille actuellement le PNMT est d'importance majeure pour la construction des identités du Brésil et de la France dans la région amazonienne et ce parcours n'est connu que très imparfaitement par la population des deux pays. Le PNMT représente non seulement un registre de patrimoine environnemental d'importance globale, mais aussi une mémoire à redécouvrir, non à travers une perspective de dispute territoriale, mais à partir de sa dimension symbolique et de la superposition d'influences culturelles et ethniques variées, qui en font un univers singulier au sein de l'espace amazonien. Ces influences reproduisent deux réalités distinctes qui provoquent une réflexion sur le dialogue nord-sud ou encore sur les défis présentés par un espace géographique qui concentre, simultanément, toute la complexité liée à la réflexion éthique sur le développement.

Bien que méconnue de la plupart des Brésiliens, la région du PNMT revêt une grande importance historique en ce qui concerne la composition et la construction du

territoire et de l'identité nationale, puisqu'elle représente un objet de dispute depuis l'époque des grandes découvertes du continent américain jusqu'à la période récente de la République. Son parcours historique remonte à la dispute entre les Portugais et les Espagnols et à la signature imprécise du Traité de Tordesillas, en passant par les tentatives d'occupation de l'Amazonie brésilienne par d'autres pays européens, jusqu'à la dispute directe entre la France et le Brésil pour la souveraineté sur le territoire situé entre l'Amazone et l'Oiapoque. Cette dispute s'est terminée en 1900, par la signature d'un Traité d'Arbitrage en Suisse, qui établit, sur le plan international, les limites définitives de la frontière et réaffirme ainsi les bases du Traité d'Utrecht. Une étude détaillée est présentée par Sarney *et al.* (2003) et par Masteau (1997).

De toute évidence la dimension historique est extrêmement complexe et affecte jusqu'à présent la dynamique du territoire et le paysage culturel de la zone de frontière. Cette dimension mérite une attention spéciale lorsqu'on veut caractériser le parc, dans la mesure où elle souligne son importance et dépasse l'interprétation centrée uniquement autour du discours sur la biodiversité. Dans le territoire du PNMT et ses alentours, les empreintes historiques et les influences réciproques entre le Brésil et la France sont nombreuses, ce qui semble configurer un contexte particulier au sein de la dynamique amazonienne, peu étudié et négligé par les textes traditionnels et qui mérite une recherche plus approfondie. Encore faut-il souligner que la valeur historique du PNMT peut devenir un élément de haute attraction touristique pour la région, ce qui signifierait un atout important pour les stratégies futures de développement.

RÉFLEXIONS SUR LE CONTEXTE ACTUEL ET LES PERSPECTIVES FUTURES VERS LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

La gestion de la biodiversité dans le Parc National Montanhas de Tumucumaque ne peut pas être comprise si on la dissocie de la vision d'un « territoire en état de transe silencieux », traversé par des changements rapides, contradictoires, mais encore peu organisés et peu visibles, qui posent la question des voies du développement régional.

Malgré l'insertion du PNMT dans une région jusque là récemment classifiée

comme « l'ultrapériphérie » amazonienne (Masteau, 1997), le scénario du développement régional semble indiquer des transformations possibles, à moyen et long terme, capables d'influencer la logique d'utilisation et d'occupation de l'espace de frontière et d'intensifier la pression sur les ressources renouvelables. Ceci affectera certainement les stratégies de gestion de la biodiversité associées au PNMT et aux autres secteurs protégés ou terres indigènes, proches de la frontière.

Pourtant, « l'état de transe silencieux » semble lent et peu perceptible pour le regard urbain et distant des métropoles, ce qui rend la région intéressante en tant que « laboratoire » pour la gestion de la biodiversité en région de frontière : les mécanismes de protection de la nature et d'inclusion sociale pourront être, en théorie, discutés et améliorés avant que la pression exercée par les activités humaines, qui tend à augmenter inéluctablement, ne soit trop intense.

L'état d'Amapá, qui est en train d'implanter un partenariat formel avec le Gouvernement fédéral pour la gestion de la biodiversité, à travers la construction de couloirs écologiques régionaux, semble avoir vécu longtemps sous le signe de la résignation et de la soumission à une décision qu'il considérait comme autoritaire et qui ne représentait pas sa position. De ce fait, le PNMT a été perçu, en général, par cet état, comme une affaire du gouvernement fédéral, même si l'Assemblée législative de l'état d'Amapá a accompagné activement la procédure pendant tout son parcours. Du fait de cette impression, un sentiment généralisé de frustration semble avoir existé, durant une certaine période (Assemblée législative de l'état d'Amapá, 2004). Cette perception a été renforcée par les résultats limités d'autres projets destinés à la région, comme le PROECOTUR (Projet d'Ecotourisme pour l'Amazonie) et l'ARPA (Projet des Espaces Protégés en Amazonie) qui, selon certains interlocuteurs, « restent encore dans le domaine des idées »².

À cette question s'ajoutent « l'immédiatisme » politique observé jusque récemment et une situation chronique de discontinuité administrative qui, dans certains cas, semble transformer la machine étatique en instrument de solutions à court terme, et rend le dialogue entre les partis politiques presque impraticable. Dans

² Les entretiens réalisés à Macapá, en août 2004, avec plusieurs interlocuteurs de l'IBAMA, du secrétariat au Tourisme et du secrétariat à l'Environnement, ont été concordantes à ce sujet.

ce contexte, la mise en place d'un partenariat entre les institutions publiques stratégiques et la société civile organisée, notamment en ce qui concerne la gestion des espaces protégés, est problématique.

L'affaiblissement des institutions publiques et, par conséquent, des projets à « grande portée » menés par ces institutions, ouvre un espace à l'action des institutions internationales, largement présentes dans la société civile organisée, autour des thématiques environnementales et sociales. De telles institutions disposent de moyens et d'assistance technique de haut niveau. Elles jouent un rôle primordial dans la gestion, le développement, la recherche, l'implantation d'infrastructure, et ceci de façon relativement indépendante des agences publiques. Ces dernières, surchargées d'attributions, délèguent même, dans certains cas, ce qui ne devrait pas être délégué à travers la signature de contrats formels de partenariat.

Encore faut-il souligner l'apathie de la population de l'état, dont une grande partie n'a pas accès aux ressources avancées de la technologie, n'a pas participé à la consultation publique et reste en marge d'une procédure de décision qui certainement influencera sa vie dans un avenir relativement proche.

Par ailleurs, la définition des mécanismes de gestion régionale de la biodiversité doit aussi considérer la position géographique du PNMT, dont le territoire est situé majoritairement dans l'état d'Amapá, mais inclut également une petite partie de l'état du Pará (municipalité d'Almerim), qui ne participe pas encore, de manière effective, à l'agenda de discussions.

De plus, dans le cadre du plan de gestion « intraterritoire » des secteurs protégés de frontière en Amazonie brésilienne, certaines questions demeurent sans réponse. Des stratégies efficaces pour la conservation de la biodiversité régionale ne pourront être conçues qu'à partir de l'implantation de mécanismes cohérents et participatifs de gestion, impliquant, d'une part, l'élaboration de Plans de Gestion réalistes et opérationnels et, d'autre part, la création de Conseils de Gestion efficaces et représentatifs. Mais cela ne semble pas être le cas dans la plupart des parcs. De plus, aucune stratégie ne sera possible hors du cadre d'une politique gouvernementale qui puisse assurer des ressources humaines qualifiées et permanentes, des ressources financières suffisantes pour l'implantation effective des plans et des programmes prévus dans le Plan de Gestion, et, le cas échéant, des mécanismes clairs de gestion

partagée. En effet, en l'absence d'une initiative claire et transparente de coopération avec les pays voisins pour la gestion de la biodiversité et le développement régional, les actions du gouvernement fédéral risquent de devenir obsolètes et restreintes à l'usage interne des institutions publiques.

En outre, le PNMT est une Unité de Conservation insérée dans une mosaïque beaucoup plus large constituée de terres indigènes, de réserves extractivistes³ et d'autres catégories de territoires collectifs et de gestion des ressources. Également situé dans la région de frontière, le Parc National de Cabo Orange représente aussi une priorité pour la coopération internationale. Il constitue un élément fondamental pour toute stratégie régionale de biodiversité, puisqu'il englobe des écosystèmes côtiers et marins de grande importance pour les discussions menées dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique et du récent Accord de Durban (IUCN, 2003).

Dans ce contexte, on doit noter la distance encore importante qui existe entre les positions des gouvernements brésilien et français dans les domaines de la recherche et des politiques publiques liées à la conservation de la biodiversité. De plus, l'absence quasiment totale de communication entre ces deux pays et le Surinam est regrettable. En effet, les écosystèmes débordent les frontières politiques et l'occupation et/ou l'utilisation du territoire résultent directement d'une équation encore peu apparente. Néanmoins, à moyen et long terme, cette équation tendra à promouvoir l'intégration régionale à travers le transport routier et le contact direct avec les pays de l'Union européenne par la seule voie amazonienne possible. Il est également important de souligner le laborieux processus de création du Parc National du Sud de la Guyane, dont la discussion est en cours depuis environ 10 ans⁴ (Charles-Dominique, 1998 ; Fleury, 1998 ; Lepêtre, 1998 ; Navet, 1998 ; préfecture de la

³ Les Réserves extractivistes sont des Espaces Protégés qui abritent des populations traditionnelles et qui ont pour objectif la conservation et l'utilisation durable des ressources renouvelables.

⁴ Cette discussion met en évidence une grande polémique amazonienne : la confrontation entre les perspectives écocentrique et anthropocentrique en ce qui concerne la gestion de la biodiversité. D'un côté, la revendication en faveur de la protection de la nature et, de l'autre côté, la nécessité d'inclusion sociale et de conservation du savoir et des droits des populations traditionnelles, dans une région géographique située en marge du processus de développement.

Région Guyane, 2003). Le parc se situera dans un territoire contigu au PNMT et sa création a été annoncée par le Président Jacques Chirac, en janvier 2005⁵.

Mise à part la création du Parc de la Guyane, prévue pour la fin 2006, il est fondamental de prendre en compte la dynamique du développement régional et le dialogue direct entre l'état d'Amapá et le gouvernement local de la Guyane. Quelques projets sont à l'ordre du jour dans le cadre de cette discussion : le goudronnage intégral du système de transport routier entre Cayenne et Macapá et la construction d'un pont entre Saint-Georges et Oiapoque, afin de connecter le Brésil et la Guyane française. Des négociations entre le gouvernement de l'état d'Amapá et le réseau international d'hôtels Accor⁶ sont en cours et visent la construction d'un hôtel de haut niveau à Macapá, en 2006/2007, ce qui pourra favoriser la création et la mise en oeuvre d'un circuit touristique régional, impliquant directement Cayenne, Macapá, Belém et Fortaleza et, dans une seconde étape, Manaus et les Antilles. De plus, on constate aussi le développement progressif de la Base Aérospatiale de Kourou pour faire face aux besoins des pays européens et d'autres, une croissance démographique significative et l'évidente augmentation du tourisme et/ou des affaires commerciales des deux côtés de la frontière (Masteau, *op. cit.* et Governo do Amapá, 2004). Ainsi, le PNMT représente le cœur d'un territoire, où une « transformation silencieuse », de grande importance écologique et géopolitique, pourra survenir à moyen et long terme. Il existe une certaine inertie historique propre à cette « ultrapériphérie », qui tend à masquer la réalité aux yeux des centres politiques de décision, éloignés de la réalité locale. Dans ce contexte, les stratégies de gestion du PNMT ne peuvent absolument pas être dissociées d'une stratégie de développement régional cohérente et à long terme, ce qui exige un effort urgent de promotion de la recherche interdisciplinaire, un dialogue permanent entre les pouvoirs publics des villes et des états concernés et le gouvernement fédéral, ainsi que la création de nouveaux modèles de coopération internationale pour la recherche et le développement entre le Brésil, le Surinam et la France, à travers le gouvernement local de la Guyane française.

⁵ Allocation prononcée à la conférence Internationale sur la Biodiversité, la Science et la Gouvernance (UNESCO), qui a eu lieu à Paris le 24 janvier 2005.

⁶ Informations obtenues à partir de discussions avec Alberto Goes, en novembre 2004.

Il est important de considérer que, même du point de vue français, les problèmes et les défis liés à la gestion de la biodiversité et à l'inclusion sociale en Guyane française sont nombreux, avec comme «arrière-plan» la logique du développement régional. Une synthèse scientifique préliminaire à propos des questions environnementales en Guyane a été publiée par la *Revue d'Ethnobiologie* de 1998⁷. Cette synthèse démontre clairement une bipolarité entre les regards des sciences de la nature et des sciences sociales, ce qui est interprété par Grenand (1998) comme «la tentation du regard mono-disciplinaire». Cela semble indiquer que la recherche régionale, selon la perspective française, est encore en quête d'une voie interdisciplinaire et de nouveaux concepts, bien que la connaissance de la réalité locale ait progressé durant ces dernières années. Dans son analyse, l'auteur mentionne aussi l'importance de développer le concept du «chercheur citoyen» dans une région qui offre une synthèse du contexte amazonien dans toute sa complexité. Il réaffirme la dimension internationale souhaitable pour le Parc National du Sud de la Guyane (puisque les mêmes menaces touchent la Guyane française, le Brésil et le Surinam), et considère la coopération scientifique internationale comme nécessaire à la capitalisation de la connaissance accumulée. Enfin, selon l'auteur, «l'objectif n'est (-il) pas la création d'une politique environnementale efficace en Guyane, avec la participation des communautés locales, des chercheurs et des preneurs de décision ?».

Comme dans le cas brésilien, la recherche et les initiatives communes avec les pays de la région doivent être capables de contribuer à l'équilibre entre l'exigence sociale et les pressions engendrées par le développement. Selon Gombault et Gachet (1998), le faible développement économique et social de la région (de la Guyane française) représente un obstacle à la mise en oeuvre d'une politique environnementale cohérente. Cette affirmation est également applicable à l'état d'Amapá, qui a été longtemps négligé par les politiques fédérales d'encouragement au développement régional.

Barbault (1998) propose une action et une ouverture à la coopération avec les pays voisins, en particulier le Brésil, en ce qui concerne la recherche et la politique de

⁷ *Revue d'Ethnobiologie*, vol. 40 (1-2).

formation, ce qui permettra de donner à la recherche une dimension amazonienne globale. L'auteur propose aussi que le Parc du Sud de la Guyane soit considéré comme une possible réserve de biosphère, ce qui permettrait la conjugaison de la protection de la nature et des activités humaines, dans une perspective de développement durable. Cela peut aussi représenter une alternative dans le cas brésilien. Une solution pourrait être une réserve de biosphère transfrontalière, ayant comme noyaux le Parc National Montanhas de Tumucumaque et le futur Parc National du Sud de la Guyane et englobant aussi les autres espaces protégés de la région. Cela pourrait représenter un exercice de coopération binationale et une avancée considérable dans la construction des stratégies régionales de gestion de la biodiversité dans les secteurs de frontière en Amérique latine.

Toute politique de coopération régionale doit également considérer la logique du Traité de Coopération Amazonien, un acte stratégique international qui va dans le sens de la régionalisation de l'Amazonie⁸. Ce sujet est largement discuté par Brackelaire (1998) qui défend une plus grande insertion de la Guyane dans le processus⁹. Selon l'auteur, la thématique de la conservation et de la gestion de la biodiversité en Guyane s'insère dans un contexte régional beaucoup plus large, dans lequel interviennent huit pays amazoniens, voisins directs ou indirects de la Guyane française, dont le principal partenaire est le Brésil, avec une frontière commune de 655 km. D'après l'auteur, cet engagement permettrait à la Guyane française de partager certains des résultats atteints par la recherche scientifique avec les autres pays amazoniens et, d'autre part, de bénéficier des expériences intéressantes menées dans ces pays, sur les thèmes de la gestion participative des espaces protégés et de la gestion durable de la biodiversité.

Irving (2004) cherche aussi à analyser le potentiel de la coopération entre les deux pays, sujet d'importance globale dans le cadre de la convention sur la Diversité Biologique, et cite comme l'un des éléments favorables, le moment politique-

⁸ Traité adopté en 1978 par huit pays amazoniens, dont l'un des principes les plus importants est l'affirmation et la défense de la souveraineté de chacun des pays membres en ce qui concerne la gestion et l'utilisation des ressources naturelles, y compris la forêt amazonienne.

⁹ Ce n'est que récemment que la France a demandé le statut de « pays observateur » dans le cadre du Traité de Coopération Amazonien.

institutionnel actuel, où la France et le Brésil se mobilisent pour la mise en œuvre de leurs politiques de biodiversité et de leurs stratégies globales pour la gestion des espaces protégés (IFB, 2003a, e ; 2003b ; Brasil, 2000a, e, b ; Brasil, 2002 ; MMA, 2004a, e, b). L'auteur mentionne aussi que, même si les initiatives actuelles pour la recherche en commun sont encore faibles, il existe un potentiel illimité qui pourra être progressivement renforcé, au travers d'initiatives de coopération (déjà en progrès) entre des institutions de recherche des deux pays. En bref, l'auteur affirme que la recherche commune peut contribuer à la construction de nouveaux modèles de coopération, basés sur la symétrie des relations et sur la possibilité d'apprentissage mutuel. Pour la France, ce serait l'occasion de partager l'expérience acquise dans ce domaine ; de connaître plus profondément le processus et les défis de gestion de la biodiversité dans un contexte amazonien élargi, où les exigences sociales sont importantes et prioritaires ; et la possibilité de contribuer efficacement aux principes de la convention sur la Diversité Biologique. Pour le Brésil, ce serait la possibilité de créer un réseau scientifique et institutionnel de recherche sur un sujet encore récent, du point de vue de l'intégration entre la nature et la société ; l'occasion de connaître les expériences en cours en France et dans ses territoires d'outre-mer ; la possibilité d'entreprendre un mouvement vers l'intégration sociale et la construction de la citoyenneté, liées à la gestion des espaces protégés et d'assumer, efficacement, le rôle de « leader » –en tant que pays riche en diversités– dans le processus de construction d'une éthique globale, proposée par la convention sur la Diversité Biologique. Pour les deux pays, ce serait également l'occasion de promouvoir les échanges culturels, la production scientifique commune, l'innovation, le partage des connaissances et la construction d'un nouveau modèle de coopération internationale, basé sur le principe de la solidarité entre les pays, fondé sur une perspective éthique de développement¹⁰.

Cependant, plusieurs questions récurrentes refont surface à l'occasion des discussions sur la gestion de la biodiversité dans les espaces protégés de frontière, dans

¹⁰ Selon Sachs (2005), cette coopération serait justifiée dans le cas où le Brésil aurait une politique claire pour l'Amazonie et que la France serait ouverte au partage de la connaissance et du savoir-faire accumulés concernant l'environnement tropical (entretien avec Ignacy Sachs à l'École de Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) de Paris, en janvier 2005).

le cadre de la coopération internationale entre pays voisins :

- a Comment promouvoir la coopération internationale et assurer le contrôle de la souveraineté et l'intégrité du territoire dans un secteur géographique continu ?
- b Comment concevoir des stratégies de surveillance de l'utilisation des ressources renouvelables sans intervenir sur l'autonomie politique du (des) pays voisin(s) ?
- c Comment harmoniser des concepts d'ordres juridiques et institutionnels, et implanter des mécanismes de gestion dans des contextes aussi distincts ?
- d Comment assurer une base de données et d'informations commune et partagée pour la gestion de la biodiversité, capable de faire face aux exigences des divers pays de la région ?
- e Comment créer un programme commun de formation de ressources humaines, ainsi qu'une activité de recherche capable de faire face aux exigences simultanées de ces pays, dans une perspective interdisciplinaire et régionale ?
- f Comment assurer une approche transversale de la gestion de la biodiversité dans la perspective d'un développement régional durable ?
- g Comment réglementer l'accès aux ressources génétiques dans les écosystèmes continus soumis à différents niveaux formels de contrôle ?
- h Comment implanter, conjointement, des stratégies de développement régional durable fondées sur l'évaluation des ressources renouvelables locales ?

Dans ce possible cheminement vers une coopération régionale Brésil-France renforcée, quelques avancées politiques et institutionnelles sont en cours. Au-delà d'une base juridique formelle et historique entre les deux pays¹¹ concernant la gestion de la biodiversité et le développement durable, un *Mémoire d'Accord* a été signé, en octobre 2004, entre le ministère de l'Environnement du Brésil et le ministère de l'Écologie et du Développement Durable de la France, qui envisage de favoriser des actions concrètes au niveau régional dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- a promouvoir l'échange de leurs réflexions sur les questions environnementales globales ;
- b mettre en oeuvre des échanges d'expériences et de connaissances, moyennant la coopération technique entre les administrations et les institutions spécialisées ;
- c coopérer aux projets environnementaux et de développement soutenable ajustés aux

¹¹ Ce cadre légal est déjà bien consolidé et date de plus de 35 ans. Il remonte au décret 63.404 du 10 octobre 1968 qui établit les bases de l'Accord de Coopération Technique et Scientifique avec la France, ensuite renforcé par l'Accord Cadre du 28 mai 1996.

- exigences et aux priorités des politiques environnementales des deux pays ;
- d coopérer aux projets mis en œuvre dans la région transfrontalière Guyane/Amapá et renforcer les actions de coopération régionale ;
- e promouvoir la discussion sur la possibilité d'implantation de coopérations triangulaires, notamment avec des pays latino-américains.

Dans le cadre du Mémorandum d'Accord cité ci-dessus, la première réunion entre les parties a eu lieu à Brasilia en avril 2005, avec la participation des représentants des gouvernements du Brésil (au niveau fédéral et de l'état d'Amapá) et de la France (au niveau de la région de la Guyane française). Cette réunion a abouti à l'élaboration d'une liste de priorités pour une action commune, qui représente le début symbolique d'un long processus, encore à construire. En novembre 2005, une réunion à Macapá a discuté les stratégies de mise en œuvre des actions considérées comme centrales pour la coopération entre les deux pays. En décembre 2005, à Cayenne, les bases d'un Plan d'Action pour la Coopération Transfrontalière ont été établies, selon quatre thématiques prioritaires : articulation politique institutionnelle, surveillance, recherche et développement local. À cette occasion, la création d'un Comité Binational pour la coopération a été décidée.

Dans ce « mélange de cultures » hétérogène, les conflits émergent sous les discours convenus. Conflits concernant les priorités politiques, le rôle des instances gouvernementales et des ethnies, dépassant la perspective géopolitique, les pays, les frontières, les cultures, le passé, le présent et l'avenir. On passe du conflit voilé à la possibilité d'adopter un nouveau regard, orienté vers la construction d'un nouveau modèle de gestion de la biodiversité dans les parcs nationaux de frontière, vers le « transfrontalier ». Ceci dans le cadre d'une nouvelle conception éthique incluant le respect des valeurs, « l'interculturalité », le partenariat, une redéfinition des objectifs où la logique de la frontière politique puisse être remplacée par une logique de la coopération, selon une perspective égalitaire, sans colonisés et colonisateurs, dans une version postmoderne de solidarité et de respect du patrimoine global.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALBAGLI, S. (1998) : *Geopolítica da Biodiversidade*. Brasília, éd. Atlas.
- ASSEMBLÉIA LEGISLATIVA do Estado do Amapá. Comissão Especial do Parque Nacional Montanhas de Tumucumaque. (2004) : *Parque Nacional Montanhas de Tumucumaque*. Macapá, Assembléia Legislativa do Amapá.
- BARBAULT, R. (1998) : « Conserver et gérer la biodiversité en Guyane : Quelle stratégie pour la recherche ? » *JATBA, Revue d'Ethnobiologie*, vol. 40 (1-2), p. 207-217.
- BRACKELAIRE, V. (1998) : « Dynamiques amazoniennes autour de la Guyane ». *JATBA, Revue d'Ethnobiologie*, vol. 40 (1-2), p. 635-646.
- BRASIL. (1988) : Constituição (da) República Federativa do Brasil. Brasília, Ministério da Educação.
- BRASIL. (2000 a) : Lei 9985, que regulamenta o art. 225, Parágrafo 1º, Incisos I,II,III e IV da Constituição Federal, institui o Sistema Nacional de Unidades de Conservação e dá outras providências. Brasília.
- BRASIL. (2000 b) : Decreto 4.340, que regulamenta artigos da Lei no. 9.985, que dispõe sobre o Sistema de Unidades de Conservação e dá outras providências. Brasília.
- BRASIL. (2002) : Decreto nº 4.339, que institui princípios e diretrizes para implementação da Política Nacional de Biodiversidade. Brasília.
- CHARLES-DOMINIQUE, P. (1998) : « Parcs, réserves et structures de protection de l'environnement en Guyane française, le point de vue d'un écologue ». *JATBA, Revue d'Ethnobiologie*, vol. 40 (1-2), p 523-531.
- COMBAULD, P. et GACHET, J.P. (1998) : « Préservation et valorisation des ressources naturelles : quel compromis ? ». *JATBA, Revue d'Ethnobiologie*, vol. 40 (1-2), p. 355-372.
- FERREIRA, A. B. de H. (1975) : *Novo dicionário Aurélio*. Rio de Janeiro, éd. Nova Fronteira.
- FLEURY, M. (1998) : « Les populations du Haut Maroni et le projet de Parc national de la Guyane ». *JATBA, Revue d'Ethnobiologie*, vol. 40 (1-2), p. 577- 610.
- GALLOIS, D.T. et GRUPIONI, D.F. (2003) : *Povos Indígenas no Amapá e Norte do Pará*. Iepê.
- GOVERNO do ESTADO do AMAPÁ. (2004) : Disponible en <http://www.amapa.net> (Consultation le 30/3/2005).
- GRENAND, P. (1998) : « Respecter l'homme, respecter la nature. La fin d'un malentendu ? » *JATBA, Revue d'Ethnobiologie*, vol. 40 (1-2), p. 659- 678.
- IBAMA, Instituto Brasileiro de Meio Ambiente, dos Recursos Hídricos e da Amazônia Legal.

- (2004) : Disponible en <http://www.ibama.gov.org>. (Consultation le 20/8/2004)
- IFB. (2003a) : *Stratégie Nationale de recherche pour la biodiversité : Au service du développement durable*. Paris, IFB.
- IFB. (2003b) : *Des espaces protégés pour concilier conservation de la biodiversité et développement durable*. Paris, IFB.
- IRVING, M.A. (2004) : « Gestion de la Biodiversité et intégration sociale au Brésil : Vers une coopération franco- brésilienne pour la recherche. Du sujet : Théorie et praxis/Groupe de Réflexion en Sciences de la cognition ». Paris, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, p. 91-97.
- IUCN. (2003) : *Acuerdo de Durban*. (Mimeo).
- LEPÊTRE, L. (1998) : « Les amérindiens wayana et la mise en place du Parc national de la Guyane ». *JATBA, Revue d'Ethnobiologie*, vol. 40 (1-2), p. 559-576.
- MASTEAU, A. (1997) : *La frontière franco-brésilienne de l'Oyapok-Guyane : essai de géographie culturelle et politique*. Université Paris III-Sorbonne Nouvelle. Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine, Thèse de doctorat, dir. Collin Delavaud (Claude), 2 vol.
- MEDEIROS, R., IRVING, M. A., et GARAY, I. (2004) : « A proteção da natureza no Brasil: Evolução e conflitos de um modelo em construção ». *Revista de Desenvolvimento Econômico*, Ano IV, n° 09, janvier, p. 83-93.
- MMA, Ministério do Meio Ambiente. (2004a) : *Protocolo de Intenções para Implementação do Programa de Trabalho para Áreas Protegidas no Brasil no âmbito da Convenção da Diversidade Biológica*, Brasília.
- MMA, Ministério do Meio Ambiente. (2004b) : *Memorando de Entendimento entre a Ministra do Meio Ambiente da República do Brasil e o Ministro da Ecologia e do Desenvolvimento Sustentável da França sobre Cooperação em Meio Ambiente e Desenvolvimento Sustentável*. Caiena.
- MMA. Ministério do Meio Ambiente. (2004c) : Disponible en <http://www.mma.gov.br/port/sbf/dap/novidad.html> (consultation le 20/08/2004).
- NAVET, E. (1998) : « Le parc de la forêt tropicale guyanaise : espace de vie ou dernier avatar de colonialisme ? ». *JATBA, Revue d'Ethnobiologie*, vol. 40 (1-2), p. 329-374.
- PRÉFECTURE de la RÉGION GUYANE. (2003) : *Compte-rendu du Comité de Pilotage de la Mission pour la création du Parc de la Guyane*. Cayenne.
- SANDWICH, T., SHINE, C., HAMILTON, L., et SHEPPARD, D. (2003) : *Transboundary Protected areas for peace and cooperation*. Gland, Switzerland, IUCN.

SARNEY, J., MOURÃO, G. M., DORATIOTO, F., COELHO, M. C. et CORRÉA, L. F. S. (2003) : *Rio Branco e a Questão de Fronteiras com a Guiana Francesa*. Brasília, Senado Federal/Ministério das Relações Exteriores.

SILVA, A. D. da. (1986) : *De quem é o pedaço?* São Paulo, éd. Hucitec.

UNESCO.(2003) : *Five transboundary biosphere reserves in Europe*. Paris, UNESCO.